

BOURSES DE LA COOPERATION FRANCAISE SEJOUR SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU EN FRANCE (STAGES DE RECHERCHE POST-DOC) PROGRAMME 2021

Ce programme est destiné aux enseignants-chercheurs recrutés par les universités publiques sénégalaises :

- titulaires d'une thèse de 3^{ème} cycle (ou équivalent) préparant une thèse d'Etat ; ou
- titulaires d'un doctorat «nouveau régime» préparant une HDR ou une inscription sur les listes CAMES.
- Les candidats doivent nécessairement avoir le grade de «maître assistant titulaire».
- Ces bourses ont vocation à financer un stage de recherche post-doc de 2 mois dans un laboratoire français, séjour qui doit prendre fin avant le 31 décembre 2021. L'objectif de ce programme est de permettre aux universités sénégalaises de renforcer leurs capacités en enseignants-chercheurs de rang A.
- La bourse comprend :
 - les frais de voyage entre le Sénégal et la France ;
 - une couverture sociale pendant la durée du séjour en France;
 - une allocation de vie calculée au prorata temporis (1 704 € / mois).

PROCEDURE

Le dossier est à retourner <u>obligatoirement</u> avant le 30 avril 2021 minuit, délai de rigueur en version électronique à :

dossiers-bourses.dakar-amba@diplomatie.gouv.fr – (ce dossier doit être compilé en un seul document et avoir un volume maximal de 3 Mo)

- Tout dossier incomplet (par exemple sans les avis motivés), envoyé hors délai (heure d'envoi du message électronique faisant foi) ne sera pas examiné.
- Les jurys d'audition des candidats se réuniront la première semaine du mois de juin 2021. Seuls les candidats retenus seront informés. En amont de ces auditions, la sélection des candidats sera effectuée par une Commission franco-sénégalaise : MESRI, Universités, IPD, IRD, CIRAD, et Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

DOCUMENTS A PRODUIRE

- Les 3 documents ci-dessous remplis doivent être remis au Chef de Département, au Doyen et au Recteur pour avis :
 - 1. «Formulaire de candidature»
 - 2. Lettre d'invitation récente du directeur de laboratoire ou du centre de recherche ou de l'université d'accueil en France.
 - 3. Curriculum Vitae (Attention : une page maximum)

NB : Nous attirons l'attention des bénéficiaires de bourse que les frais de paillasse ne sont plus pris en charge.

Un rapport de séjour scientifique sera demandé à votre retour.

CE FORMULAIRE EST DISPONIBLE EN VERSION ELECTRONIQUE SUR LE SITE DE l'AMBASSADE DE FRANCE

http://www.ambafrance-sn.org